

**SAINT-QUIRIN**  
**Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol**

| <b>CODE</b> | <b>NOM OFFICIEL</b>   | <b>TEXTES LEGISLATIFS</b>  | <b>ACTE L'INSTITUANT</b>   | <b>SERVICE RESPONSABLE</b>   |
|-------------|---|--|--|--|
| AC1         | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.                                    | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913                              | Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le site de "La Croix-Guillaume" situé à ST QUIRIN sur les lieux-dits cadastraux "Basse Merlot", "Basse du Loup", "Sweinsbach" et "Eugenthal" par arrêté préfectoral du 11/09/2003. | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ          |
| AC1         | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.                                    | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913                              | Ancienne chapelle de la verrerie de LETTENBACH cl. M.H. le 28.12.1984. Haute chapelle du pèlerinage inscrite en totalité le 24.02.1986.<br>Eglise et prieuré : en totalité + toitures et façades de l'ancien prieuré, I.S.M.H. du 24.02.1986.            | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ          |
| AS1         | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales. | Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967. | Arrêté préfectoral du 09 août 2016 portant DUP des travaux entrepris par la commune de Saint-Quirin en vue, notamment, de l'établissement de périmètres de protection autour de la source Engenthal BSS 02327X0016.                                      | Agence régionale de santé Grand-Est<br>Délégation territoriale de Moselle<br>4 rue des messageries<br>57045 METZ Cedex 1 |

| CODE      | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS   | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE  |
|-----------|---|--|--|--|
| AS1       | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales. | Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.             | Arrêté préfectoral du 6 février 2008 portant établissement de périmètres de protection autour des sources A et B situées à Turquestein-Blancrupt sur les communes de Turquestein-Blancrupt et de Saint Quirin                    | Agence régionale de santé Grand-Est<br>Délégation territoriale de Moselle<br>4 rue des messageries<br>57045 METZ Cedex 1 |
| AS1       | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales. | Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.             | Arrêté préfectoral du 29.05.2001 relatif à la D.U.P. des travaux du forage de Sarrebourg, d'une source à St Quirin, de sept sources à Abreschviller et à l'établissement de périmètres de protection autour de ces points d'eau. | Agence régionale de santé Grand-Est<br>Délégation territoriale de Moselle<br>4 rue des messageries<br>57045 METZ Cedex 1 |
| AS1       | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales. | Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.             | DUP par arrêté préfectoral du 06 novembre 2019 des périmètres de protection des forages LG1, LG2 et LG3 de NIDERHOFF gérés par le Syndicat des Eaux de LORQUIN-GONDREXANGE.  | Agence régionale de santé Grand-Est<br>Délégation territoriale de Moselle<br>4 rue des messageries<br>57045 METZ Cedex 1 |
| BoisForêt | Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.   | Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003. | Forêts domaniales de ST QUIRIN et d'ABRESCHVILLER en partie. Forêts syndicales du Bas Bois,  | Office National des Forêts (O.N.F.)<br>Agence territoriale de METZ<br>1 rue Thomas Edison<br>57070 METZ                  |
| EL2b      | Servitudes en zones submersibles.   | Articles 1, 29 et 37 de la loi locale du 02.07.1891 (dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle).             | Rivière de la SARRE Art.1,29 et 37 de la loi locale du 02.07.1891.   | Voies Navigables de France<br>Direction Interrégionale<br>4 Quai de Paris<br>67010 STRASBOURG Cedex                      |

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE   |
|------|---|---|--|---|
| EL3b | Servitudes de halage et de marchepied   | Art. 18 de la loi locale du 2.7.1891, L 2131-2 du code général de la propriété des personnes publiques (halage 7.80 m, marche pied 3.25m, interdiction de plantation 9.75m), L2132-7 (interdiction d'extraction des matériaux 11.70m)                           |  | Voies Navigables de France<br>Direction Interrégionale<br>4 Quai de Paris<br>67010 STRASBOURG Cedex       |
| EL7  | Servitudes d'alignement.  | Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière).<br>Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD).<br>Décret du 14/3/64 (Voies communales)          | Plan d'alignement de 1884.   | DIR Est<br>10 et 13 Promenade des canaux<br>BP 82120<br>54021 NANCY CEDEX                                 |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.   | Réseau 20 KV.  | ENEDIS-ERDF<br>allée Philippe Lebon, BP 80428<br>57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX                            |
| PT3  | Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.   | Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques. | Câble régional FO 57960009 ST QUIRIN - LORQUIN<br>Câble régional 57-17 ABRESCHVILLER - ST QUIRIN | ORANGE<br>UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier<br>7 rue Joliet<br>BP 88007<br>21080 DIJON Cedex 9  |
| T7   | Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières. | Articles R. 244.1 et D. 244.1 à D. 244.4 du Code de l'aviation civile (Plan circulaire horizontal de rayon 24 Km centré sur l'aérodrome).   | Aérodrome de PHALSBOURG-BOURSCHEID de cote limite 460 m NGF, décret du 05/01/1993.               | Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense de Phalsbourg<br>4 route nationale<br>57370 PHALSBOURG |